Une organisation

LFBTA

Avec le soutien de

Adeps

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Moniteur Sportif Initiateur Tir à l'arc

PRESENTATION FORMATION
2026-2027

Moniteur Sportif Initiateur Tir à l'arc

Cette formation à vocation pédagogique est reconnue par l'ADEPS dans le champ de l'encadrement sportif spécifique au tir à l'arc visant à développer des compétences professionnelles.

Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l'encadrement de débutants valides et moins valides dans une perspective de contribuer à la découverte, l'animation et l'initiation au tir à l'arc avec l'apprentissage des fondamentaux utiles et nécessaires au développement.

Public cible à encadrer

Tous les âges

Pratiquants *novices et débutants*

Sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives

Sportifs en formation de base

Durée

Formation étalée sur 4 à 6 mois durant les week-ends :

7 journées en présentiel (80% de présence obligatoire)

1 journée d'évaluation

Stage endéans les 6 mois suivant la formation :

15 h en club

Objectifs de la formation Profil de fonction

Développer les compétences nécessaires aux fonctions suivantes :

- ✓ **Structurer et planifier** les apprentissages en lien avec la pratique du tir à l'arc ;
- ✓ **Faire découvrir et diversifier** l'activité tir à l'arc en privilégiant l'approche par le jeu ;
- ✓ **Permettre de s'amuser** individuellement et collectivement grâce au tir à l'arc ;
- ✓ **Animer et différencier** la pratique du tir à l'arc en fonction de l'âge du public cible valide ou moins valide ;
- ✓ **Continuer** le développement des **habiletés motrices générales** ;
- ✓ **Développer** progressivement des **habiletés motrices spécifiques** ;
- ✓ **Motiver** à l'apprentissage du tir à l'arc de façon spécifique ;
- ✓ **Intégrer le développement** des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tir à l'arc ;
- ✓ **Fidéliser** au tir à l'arc dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- ✓ **S'intégrer** dans une équipe d'encadrement sportif ;
- ✓ **Assurer** la pratique sportive de manière générale, et la pratique du tir à l'arc de manière spécifique en toute sécurité.

Cadre d'autonomie et responsabilité

Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Conditions d'admission

- Être affilié à la LFBTA
- Être en possession de l'attestation de réussite ou de dispenses des cours généraux ADEPS Moniteur Sportif Initiateur
- Être âgé de 17 ans minimum au moment du début de la formation.
- Cependant, l'homologation par l'ADEPS en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de

18 ans accomplis.

- Prérequis :
    - Être affilié à la LFBTA comme pratiquant depuis minimum 2 ans ;
    - Avoir déjà participé à une compétition officielle en indoor ET en outdoor dans sa catégorie de référence ;
    - ET/OU présenter le brevet LFBTA aspirant 15m "Frêne" en plein air (qui peut être passé en club en présence d'un arbitre officiel LFBTA) ;
    - ET/OU présenter une distinction officielle supérieure.

Les atouts du programme



- Pédagogie active qui mobilise les études de cas, mises en situation ;
- Développement de compétences pratiques, le savoir étant utilisé comme ressource du savoir-faire ;
- « Reality Based Learning » ;
- Programme et contenus de formation directement en lien avec le profil "fonction-compétences" ;
- Intervenants expérimentés et pédagogues ;
- Différentes modalités d'enseignement en vue de rentabiliser le temps et l'accessibilité : distanciel au service du présentiel ;
- Stages intégrés et articulés dans les activités de club ;
- Reconnaissance et valorisation ADEPS – LFBTA.

Le programme de cours par module

	Présentiel	E-Learning	Total
CS111 Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	0h30		0h30
CS112 Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	1h		1h
CS 113 Paysage sportif du tir à l'arc	0h30		0h30
CS121 Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc	4h		4h
CS122 Notions d'emploi des différents types d'armes	1h30		1h30
CS123 Initiation en handisport	2h	1h	3h
CS124 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	1h		1h
CS125 Stage	15h + 5h		20h
CS131 Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	1h30		1h30
CS132 Nomenclature de l'arc	2h30		2h30
CS133 Les principes techniques fondamentaux	17h		17h
CS134 Les différents types d'armes - Spécificités techniques	2h		2h
CS135 Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc	3h		3h
CS141 La sécurité en tir à l'arc	2h		2h
CS142 Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	6h	2h	8h
CS151 Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	2h		0h45
Evaluation écrite	2h		2h
Evaluation pratique	1h		1h
TOTAL	**59h**	**3h**	**62h**

Pédagogie utilisée



La formation s'appuie sur les principes pédagogiques interactifs qui mobilisent études de cas, mises en situation, … Elle allie concepts théoriques et pratiques de terrain avec, comme point de départ, l'expérience des participants.

L'approche par modules et l'e-learning pour 1 module mobiliseront le principe de « classe inversée » et de « confirmation ». La théorie est utilisée comme support ou levier aux compétences pratiques qui se développent grâce à des opportunités d'application situationnelles enrichies.

Dates et lieux 2027



	Date	Lieu	Horaire
Jour 1	9 janvier 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30
Jour 2	10 janvier 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30
Jour 3	13 mars 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30
Jour 4	14 mars 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30
Jour 5	3 avril 2027	Loverval	9h-16h30
Jour 6	4 avril 2027	ABA (Braine L'Alleud)	9h-16h30
Jour 7	22 mai 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30
Evaluation	26 juin 2027	FBG (Godinne)	9h-16h30

- FBG : Rue du Pont 18A – 5530 Godinne
- ABA : Rue Ernest Laurent 215 – 1420 Braine L'Alleud
- Loverval : Allée des Sports 12, 6280 Gerpinnes (Loverval)

- La présence au cours est obligatoire ;
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue adaptée est obligatoire (près du corps, pas de risque d'accrochage de la corde, éviter les cols, vider les poches proches des poitrines et pas de vêtements « larges)
- La LFBTA se dégage de toute responsabilité concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats ;
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note ;

- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

Stage didactique et pédagogique

- Accès au stage après réussite des évaluations ;
- 15 heures d'encadrement en club avec le public-cible de la formation ;
- Sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage avalisé par la LFBTA ;
- Convention de stage à valider par le responsable formation de la LFBTA au moins 15 jours avant le début du stage ;
- Stage finalisé et portfolio/dossier de stage déposés dans un délai de 6 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations.

Brevet 'Premiers soins en milieu sportif'

- La réussite du brevet « Premiers soins en milieu sportif » constitue un prérequis à l'homologation du brevet Moniteur sportif "Initiateur" ADEPS ;
- Cette formation sécuritaire peut être validée avant, pendant ou après la formation spécifique à l'arc ;
- Les informations générales (inscription, prix, date et conditions d'accès) sont à prendre directement auprès des organismes de formation en charge de la formation « Premiers soins en milieu sportif » ;
- Seuls 4 opérateurs de formation sont seuls reconnus par l'ADEPS pour obtenir ce brevet.

L'attestation de réussite/équivalence du brevet "Premiers soins" devra être transmise à la LFBTA en vue de l'homologation.

Pour en savoir plus: cliquez ici

Homologation du brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'ADEPS

- Le brevet « Moniteur sportif Initiateur » tir à l'arc est homologué et reconnu par l'ADEPS ;
- L'âge minimum pour l'homologation du brevet est de 18 ans ;
- Le brevet sera décerné par l'ADEPS sous forme d'une carte après validation des 3 étapes (cours généraux initiateur, cours spécifiques tir à l'arc et brevet premiers soins en milieu sportif).

Pour en savoir plus : L.F.B.T.A. - MS Initiateur Adeps

Prix

135 euros comprenant :

- 7 journées de cours en présentiel
- Accès à la plate-forme e-learning pour le module théorique handisport
- Syllabus
- Frais d'homologation ADEPS en fin de formation (15 euros)

Nombre de candidats

Minimum 8

Maximum 20

Date-limites d'inscription

L'inscription se fait en ligne via le site www.lfbta.be.

! **Date-limite d'accès au formulaire d'inscription en ligne : 13/11/26 au 10/12/26 (inclus)**

! **Date-limite de paiement : 18/12/26 (inclus)**

! **Introduction du VAF / VAE : 15/12/26 (inclus)**

! **Envoie de la réussite de cours généraux et preuve de paiement de la formation : 18/12/26 (inclus)**

Modalités d'inscription



L'inscription se réalise en 2 étapes :

Etape 1 : Inscription préalable

- Complétez le formulaire en ligne sur le site www.lfbta.be
- Conjointement, envoyez un courriel à info@lfbta.be avec les documents suivants :
  - Une preuve de réussite des cours généraux Adeps MS Initiateur ;
  - Une copie de carte d'identité pour vérifier l'âge du candidat ;
  - Les preuves des prérequis techniques (classements ou feuilles de marques signées, copie de brevet ou copie du passeport attestant d'une distinction supérieure). (cf prérequis page 3)
  - !! Veuillez mettre le texte suivant comme sujet de votre courriel :
  - « MSIn 20XX – NOM – PRENOM - MATRICULE LFBTA » !!
  - Si le dossier est COMPLET, le candidat recevra un courrier électronique accompagné d'une note de créance l'invitant à payer les frais d'inscription.
  - Les notes de créances sont envoyées dans l'ordre des dossiers reçus COMPLETS et VALIDES.

Etape 2 : Inscription définitive

L'inscription définitive est **conditionnée à la réception du paiement des droits d'inscription.** Les inscriptions définitives sont validées par ordre de réception du paiement. Quand le nombre maximum de participants est atteint (20 personnes), les autres inscrits ayant envoyé un dossier complet et valide seront mis en liste d'attente dans le cas de rétractation ou de non-paiement de la part des candidats ayant reçu une invitation à payer.

Par son inscription le candidat accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles. Les données à caractère personnel sont stockées et gérées par la LFBTA et l'ADEPS.

La LFBTA se réserve de droit d'annuler un module de la formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles, conditions météorologiques particulières, problèmes logistiques majeurs, ...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

Valorisation d'acquis d'expérience et de formation (VAFE)

L'ADEPS peut accorder, sous certaines conditions, des dispenses totales ou partielles de certaines unités d'enseignement, épreuves ou exigences prévues dans le cadre de la formation, sur la base des acquis antérieurs du candidat.

La Valorisation des Acquis de Formation (VAF) et la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) constituent des dispositifs permettant de prendre en considération, respectivement, les compétences acquises dans le cadre de formations antérieures et celles développées au travers d'expériences professionnelles ou personnelles pertinentes, en vue de leur reconnaissance dans le cadre de l'obtention d'un diplôme, d'un brevet ou d'une certification.

Ces dispositifs reposent sur le principe selon lequel les compétences et connaissances effectivement acquises peuvent être reconnues, pour autant qu'elles correspondent aux acquis d'apprentissage et aux exigences définis dans le référentiel de la formation concernée.

L'octroi d'une dispense n'est toutefois jamais automatique. Chaque demande fait l'objet d'un examen individuel, approfondi et motivé, par la Commission Pédagogique Mixte ADEPS–LFBTA, conformément aux critères et modalités prévus dans le cahier des charges de la formation « Moniteur sportif Initiateur ».

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans le processus de Valorisation des Acquis de Formation et/ou d'Expérience (VAFE).

La procédure de VAFE peut également être invoquée, dans les limites autorisées par la réglementation applicable et le cahier des charges de la formation, pour l'examen des prérequis et des conditions d'admission.

Toute demande de valorisation ou de dispense doit être introduite conformément à la procédure administrative prévue à cet effet. Des modalités spécifiques sont définies selon qu'il s'agit d'une demande de Valorisation des Acquis de Formation (VAF) ou de Valorisation

des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le candidat est tenu de respecter les modalités de dépôt, de présentation et de justification de sa demande, ainsi que de fournir l'ensemble des pièces justificatives requises.

Seuls les dossiers constitués conformément aux exigences formelles et documentaires prévues par la procédure applicable pourront être déclarés recevables et faire l'objet d'une instruction et d'une analyse sur le fond.

Tout dossier incomplet, non conforme à la procédure prescrite ou transmis sous une forme non admise pourra être déclaré irrecevable, sans examen au fond, conformément aux dispositions applicables.

Les modalités détaillées, les critères d'évaluation ainsi que les documents requis pour l'introduction d'une demande de VAF ou de VAE sont précis s dans le cahier des charges complet de la formation, disponible sur le site internet de la LFBTA : www.lfbta.be

Modalités d'évaluation/certification

- Plusieurs épreuves de certification permettront d'évaluer le niveau de compétence en fin de formation (voir schéma ci-dessous).
- Evaluations écrites (études de cas ...).
- Evaluations pratiques (micro-enseignements et démonstrations)
- Stages

			Formes d'évaluation						Pondération de la thématique dans le cursus de formation
			1. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite	4. Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"	5. Stage A. Pratique - Séances	5. Stage B. Dossier / portfolio	
		Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>			Présence aux cours (80%)	Présence aux cours (80%) + réussite / validation 1, 2 et 3	Notification de réussite / validation 1 à 4 + tous les documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt	
		Code et titre du module							
Thème 1	CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc		V					10%
	CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc			V				
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc		V					
Thématique 2	CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc			V	V			40%
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes			V				
	CS123	Initiation en handisport	V	V					
	CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc		V					
	CS125	Stage d'application					V	V	
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc			V				30%
	CS132	Nomenclature de l'arc			V				
	CS133	Les principes techniques fondamentaux			V	V			
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques			V				
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc			V	V			
	CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc			V				
Th 4	CS141	La sécurité en tir à l'arc			V				10%
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	V	V					
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc		V					10%

Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total et "A" aux modules 121, 133 et 141	Minimum "A" à chaque module	Minimum A	Minimum A
Conséquences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter en seconde session les modules en échec	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session
Règlement des évaluations >>	**Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus**					